



## **Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale**

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel contraint les Branches professionnelles à se positionner sur un opérateur de compétences (OPCO) avant le 31 décembre 2018. Un calendrier peu favorable à la sérénité des débats, dans un délai extrêmement court, contraint les partenaires sociaux à faire un choix hautement stratégique pour leur organisation et les employeurs et salariés qu'ils représentent. Le choix auquel nous sommes confrontés est véritablement cornélien et doit se faire entre l'OPCO Santé médico-social d'un côté, et l'OPCO Cohésion sociale, de l'autre.

### **Vote majoritaire mais pas unanime de l'USB**

Réuni ce jour, l'USB Domicile, syndicat employeur de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, a voté en faveur de la filière cohésion sociale. Ce vote est majoritaire au sein de l'USB et ne fait pas l'unanimité parmi ses membres.

L'USB déplore que le rapport de MM MARX et BAGORSKI ait préconisé la dissociation des métiers de la Santé et du médicosocial, d'une part, et de la Cohésion sociale, d'autre part, alors que ses membres, avec douze autres organisations professionnelles ont proposé la création d'un OPCO unique Cohésion sociale, Santé, Autonomie, dans un courrier commun daté du 23 juillet dernier, adressé notamment à Mme Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

Les annonces portées par le Président de la République et le Gouvernement en matière de transformation du système de santé et de l'offre médico-sociale, Plan « Ma santé 2022 », de prévention et de lutte contre la pauvreté, en vue de la construction d'une société inclusive nécessitent une coordination entre les acteurs de l'action sociale et médico-sociale et du sanitaire. La réussite de ces stratégies nationales en dépend pour améliorer l'inclusion sociale et les parcours de santé des personnes fragiles, et les parcours professionnels des salariés.

Il reviendra au gouvernement d'agréer le périmètre des futurs OPCO et donc des filières. L'USB continuera à appeler de ses vœux une filière Cohésion sociale et Santé et médico-sociale. L'enjeu : construire une filière cohérente en termes de métiers, de compétences, de formation et de mobilité

professionnelle, pour transformer le système de santé et de protection sociale en vue d'une réponse sociale, médico-sociale et sanitaire adaptée aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap, des enfants et des familles.

Contacts presse :

- Adessadomicile : David Zeisler - [d.zeisler@adessadomicile.org](mailto:d.zeisler@adessadomicile.org) - 01 40 84 68 79
- ADMR : Florent Lebaigue – [flebaigue@un.admr.org](mailto:flebaigue@un.admr.org) - 01 44 65 55 42
- FNAAFP/CSF : Claire Perrault - [cperrault@fnaafp.org](mailto:cperrault@fnaafp.org) – 06 82 07 41 43
- UNA : Manon Daffara – [m.daffara@una.fr](mailto:m.daffara@una.fr) - 01 49 23 71 54